

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée

Étaient absents excusés :

Marie-Hélène BUCHON , Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21 , Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » – ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » – ADOPTION

Rapporteur : Théo PEREZ, Président du CCAS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2023 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine a été créé au 1^{er} janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	443 544,00 €	393 360,35 €
Opérations d'ordre	4 500,00 €	1 000,00
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		53 683 ,65€
Sous-total fonctionnement	448 044,00€	448 044,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles	32 478,98 €	21 000,00 €
Opérations d'ordre	1 000,00 €	4 500,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté	1 046,73	
Affectation		2 325,71
Déficit prévisionnel d'investissement		6 700,00
Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	34 525,71€	34 525,71€
TOTAL GENERAL BP 2023	482 569,71 €	482 569,71 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2022. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 488 044,00 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2022	Projet BP 2023
Opérations réelles		
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	252 450	274 550

G II - 012 – dépenses afférentes au personnel	39 578	35 578
G III 016 – dépenses afférentes à la structure	130 266	133 416
Sous-total mouvements réels	422 694	443 544
Opérations d'ordre		
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	600	4 500
Sous-total mouvements d'ordre	600	4 500
TOTAL GENERAL	423 294	448 044

Les dépenses relatives à l'exploitation (274 550€) comprennent principalement :

- 46 000 € pour les fluides (eau, gaz, électricité) de la résidence ;
- 180 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal, en hausse par rapport à 2023, du fait des besoins en remplacement des postes de gardien à la Résidence et des évolutions de salaire des agents ;
- 38 000 € de remboursement de taxe foncière à LOGEO.

Le solde recouvre des achats de produits d'entretien et autres fournitures diverses, les frais de télécommunication, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (35 578 €) correspondent à la rémunération d'intervenants extérieurs, pour le suivi du marché de chauffage ou encore dans le cadre des animations proposées aux résidents.

Enfin, les dépenses de structure représentent un total de 133 416 €, dont notamment :

- 16 250 € dédiés à la location du bâtiment ;
- 72 416 € affectés aux travaux et à l'entretien courant (parmi lesquels 20 000 € pour le remplacement non réalisé en 2022 des WC dans 20 logements, ainsi qu'une enveloppe de 28 000 € en vue de la réfection des sols et peintures de plusieurs logements) ;
- 8 000 € de maintenance (ascenseurs, extincteurs, chaudière) ;
- Les dotations aux amortissements, qui sont également une opération d'ordre sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette d'investissement équivalente : 4 500 €.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2022	Projet BP 2023
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	89 896	53 684
GI - 017 – produits de la tarification	262 400	270 000
GII - 018 – autres produits	69 998	123 360
Sous-total mouvements réels	422 294	447 044
Opérations d'ordre		
GIII - 019 – produits financiers	1 000	1 000
Sous-total mouvements d'ordre	1 000	1 000
TOTAL GENERAL	423 294	448 044

Les produits de la tarification, c'est-à-dire les loyers versés par les résidents, sont en légère augmentation et s'élève à 270 000 € pour 2023.

Les autres produits sont en augmentation par rapport au BP2022. Cette hausse est principalement liée au montant de la subvention d'équilibre versée par le CCAS qui s'établit à 99 622 € pour 2023 contre 66 911 € en 2022 (dont 20 651 € inscrit en DM).

Le forfait autonomie 2023 attendu du Département pour un montant de 22 778 € à l'identique du montant inscrit au BP2022.

En dernier lieu, le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2022, s'établit à 53 684€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à 34 526 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2023
Opérations réelles	
001 – déficit prévisionnel d'investissement	1 047
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000
21 – immobilisations corporelles	28 479
Sous-total mouvements réels	33 526
Opérations d'ordre	
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000
Sous-total mouvements d'ordre	1 000
TOTAL GENERAL	34 526

Les propositions de ce projet de BP 2023 en matière de dépenses d'investissement comprennent notamment :

Au chapitre 21, 27 200 € sont inscrits pour l'aménagement d'une salle « bien-être » au 2^e étage (sous réserve d'un financement Départemental), l'achat de mobilier de bureau et d'un ordinateur pour les gardiens, des serrures à badges pour les logements,

Une somme de 4 000 € est prévue afin de rembourser les cautions reçues, lorsque l'état des lieux de sortie s'avère satisfaisant.

Quant aux reports sur 2023, correspondant à des restes à réaliser 2022, ceux-ci s'élèvent à 1 279 € et portent pour l sur des dépenses sur l'exercice précédent mais non facturées ou mandatées au 31/12.

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2023
Opérations réelles	
007 – déficit prévisionnel d'investissement	6 700
1068 – affectation	2 326
027 – subvention à recevoir	16 000
16 – emprunts et dettes assimilées	5 000
Sous-total mouvements réels	30 026
Opérations d'ordre	

28 – amortissements des immobilisations	4 500
Sous-total mouvements d'ordre	4 500
TOTAL GENERAL	34 526

Les recettes prévisionnelles 2023 incluent :

- Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée dans les lieux de nouveaux résidents : 5 000 € ;
- une subvention à recevoir de 16 000 € concernant le financement de la salle « bien-être » ;
- Les dotations aux amortissements : 4 500 €.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 08 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « résidence autonomie la fontaine » du CCAS, tel qu'exposé ci-dessous et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2023	RECETTES	BP2023
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	274 550,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	53 683,65 €
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	35 578,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	270 000,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	133 416,00 €	GII - 018 – autres produits	123 360,35 €
		GIII - 019 – produits financiers	
Sous-total mouvements réels	443 544,00 €	Sous-total mouvements réels	447 044,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	4 500,00 €	GIII - 019 – produits financiers	1 000,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	4 500,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	448 044,00 €	TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	448 044,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2023	RECETTES	BP2023
001 – déficit prévisionnel d'investissement	1 046,73 €	027 –subvention à recevoir	16 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	007 – déficit prévisionnel d'investissement	6 700,00 €
21 – immobilisations corporelles	28 478,98 €	16 – emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
		1068- affectation	2 325,71 €
Sous-total mouvements réels	33 525,71 €	Sous-total mouvements réels	30 025,71 €
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	28 – amortissements des immobilisations	4 500,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	4 500,00 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	34 525,71 €	TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	34 525,71 €
TOTAL GENERAL	482 569,71 €	TOTAL GENERAL	482 569,71 €

- D'approuver le report anticipé des résultats prévisionnels et, le cas échéant, des restes à réaliser de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « résidence autonomie la fontaine ».
- D'autoriser le remboursement, par le budget annexe « résidence autonomie la fontaine » au budget principal du CCAS, des dépenses de personnel lui incombant.

PJ : document budgétaire BP 2023, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2022, compte de gestion provisoire 2022, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L_EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » – ADOPTION

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	06/04/2023	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	06/04/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Théo PEREZ</u> (MAIRE , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign</u> <u>France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 10 juil. 2020 à 14:15 au 10 juil. 2023 à 14:15.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 076-267600047-20230405-009_2023-DE

